

Mode de paiement

(prière de cocher le mode de paiement choisi)

par mois

par module

MODULE 1 / AUTOMNE CHF

MODULE 2 / HIVER CHF

MODULE 3 / PRINTEMPS CHF

COÛT GLOBAL POUR
POUR LA DURÉE D'INSCRIPTION CHF

Paiement

Payable AVANT LE DÉBUT DE CHAQUE MOIS OU CHAQUE MODULE. Le paiement se fait, sans envoi de facture, par bulletin de versement. Si le paiement n'a pas été effectué, le participant ne peut assister au cours. L'absence ne sera pas déduite des écolages. En cas de non paiement dans les délais, un premier rappel est envoyé, avec une majoration d'écolage de CHF 20.-. Les frais de rappel sont dus dans tous les cas.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance de toutes les conditions énumérées dans ce contrat et m'engage à en respecter toutes les clauses.

Toute modification en cours d'inscription du présent contrat conduira à des frais administratifs de CHF 15.-.

SIGNATURE DU PARTICIPANT

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL SI LE PARTICIPANT EST MINEUR

DATE

Lausanne, juillet 2023

CONTRAT D'INSCRIPTION 2023-2024

ATELIERS LOISIRS

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL DATE DE NAISSANCE

EN CAS D'URGENCE, PERSONNE À CONTACTER NOM

TÉLÉPHONE MOBILE

PARENTS OU PERSONNE LEGALEMENT RESPONSABLE SI LE PARTICIPANT EST MINEUR

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL LOCALITÉ

TÉLÉPHONE MOBILE

EMAIL SIGNATURE

* Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

JOUR	COURS	HORAIRE	HEURES
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
VENDREDI			
		TOTAL HEURES / SEMAINE	

Conditions d'inscription

Le participant, s'il est majeur, ou son représentant légal, s'il est mineur, s'engage à payer les cours pour toute la durée d'inscription sous-mentionnée.

Toute résiliation ou modification de contrat par le participant, pour être valable, doit être adressée à Ceruleum S.A., au moins 60 jours à l'avance pour la fin d'un mois, le timbre postal faisant foi. Nous attirons l'attention de nos participants sur le fait que si les frais d'écolage ne correspondent plus, étant donné le raccourcissement d'inscription, à celle mentionnée sur le contrat, elle sera recalculée et réadaptée à la durée d'inscription réelle.

Au cas où le participant souhaiterait poursuivre à la fin du présent contrat son ou ses cours, il lui suffira de le signaler 15 jours à l'avance et de se présenter (muni du talon réponse de la confirmation rempli et signé) au(x) cours en question.

En cas de maladie ou de prise de congé du participant, les heures de cours manquées peuvent être remplacées dans la mesure du possible pendant la durée d'inscription pour autant et **uniquement si les absences sont annoncées 24 heures à l'avance par mail à info@ceruleum.ch. Pour des raisons administratives, un avertissement par SMS à l'enseignant n'est pas valable.** Il ne s'agit en aucun cas de compenser les heures manquées par une diminution ou un non paiement des écolages. En outre, elles ne peuvent en aucun cas être reportées d'une année scolaire à l'autre (année scolaire = de septembre à juin).

Au cas où le nombre de participants est insuffisant dans un cours, la Direction de l'école se réserve le droit de déplacer les participants dans un autre cours.

Ceruleum est fermé les jours fériés officiels, ainsi que deux semaines en octobre, deux semaines à Noël-Nouvel An, une semaine en février (Relâches) et deux semaines à Pâques. Les jours fériés ne sont pas déduits de l'écolage.

Est compris dans l'écolage: le matériel de base, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à la pratique du dessin (crayons, crayons gras, fusains... et papiers courants) et à la pratique de la gouache ou de l'acrylique (couleurs et papiers adéquats).

Pour les techniques telles que l'aquarelle, la peinture à l'huile et le collage ; les outils nécessaires sont à disposition à Ceruleum, mais le matériel (couleurs, bois, cuivre, tarlatane, papier) est payé par le participant. Ceruleum peut fournir ce matériel à des prix avantageux.

Les 15 dernières minutes de chaque période bloc sont utilisées pour le rangement, le nettoyage du matériel et de la place de travail utilisée par le participant.

En fin d'inscription, le participant doit emporter tout son matériel et ses travaux. Les effets restés à l'école ne pourront être réclamés après cette date et la direction décline toute responsabilité quant à la conservation de ces travaux oubliés.

Une attestation ou-et une évaluation peut-peuvent être demandée-s par le participant à Ceruleum pour autant que celle-s-ci soi-en-t annoncée-s au plus tard en fin d'inscription.

Le nombre d'heures hebdomadaires est de 2 heures au minimum. La durée d'inscription est de 2 mois minimum.

Calendrier Ateliers Loisirs 2023-2024

MODULE 1 / AUTOMNE	4 septembre - 22 décembre 2023	14 semaines	vacances : 16 - 27 octobre 2023
MODULE 2 / HIVER	8 janvier - 29 mars 2024	11 semaines	vacances : 12 - 16 février 2024
MODULE 3 / PRINTEMPS	15 avril - 28 juin 2024	11 semaines	

Les tarifs ci-dessous sont pour les inscriptions par module. Vous pouvez vous inscrire à tout moment pour une durée minimum de deux mois et le tarif est calculé au prorata de la durée d'inscription.

Tarifs Ateliers Loisirs

	AUTOMNE	HIVER	PRINTEMPS	
PRIX PAR MOIS POUR :	MODULE 1	MODULE 2	MODULE 3	Total à l'année
SEMAINES EFFECTIVES D'ENSEIGNEMENT	14 SEMAINES 4 MOIS	11 SEMAINES 3 MOIS	11 SEMAINES 3 MOIS	36 SEMAINES 10 MOIS
2H / semaine	210.-/mois	220.-/mois	220.-/mois	2'160.- *(-216.-)
3H / semaine	315.-/mois	330.-/mois	330.-/mois	3'240.- *(-324.-)
4H / semaine	420.-/mois	440.-/mois	440.-/mois	4'320.- *(-432.-)

* : pour l'année: 10% de rabais sur la somme totale de l'année lors d'une inscription en début d'année scolaire avec **paiement complet**.

SUPPLÉMENT

+ CHF 5.- / Heure Dessin d'Académie

Dates d'inscription

MODULE 1 / AUTOMNE	DU	AU
MODULE 2 / HIVER	DU	AU
MODULE 3 / PRINTEMPS	DU	AU
VARIABLE	DU	AU
DATE DU PREMIER COURS	

Les inscriptions qui sont faites après le début de l'un des modules seront facturées au prorata (en fonction de la date du premier cours).